



# 161

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54
- Fax : 05 62 34 91 06
- Email : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr)
- Site : <http://65.snuipp.fr/>

**C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

chers collègues,

en pdf joint vous trouverez une note du SNUipp.FSU65 concernant les modifications de prise en compte du congé parental d'éducation.

petite précision au sujet du message 161 : nous ne pouvons pas mettre vos barèmes en ligne, la loi interdisant toute publication de données à caractère personnel, ce qui nous semble juste et légitime. En revanche, si vous souhaitez connaître votre barème tel que calculé par l'administration, vous pouvez nous contacter par mèl ou téléphone.

dernière minute info mouvement Ecole du Pays de Trie : la majorité des élus de la Communauté de Communes du Pays de Trie ayant proposé au DASEN une nouvelle organisation des classes de cette école (fusionnée fonctionnant sur 5 sites), le poste de maternelle qui était positionné à Sadournin, se trouve transféré à Trie, et un poste d'élémentaire de Trie sera déplacé à Sadournin. Le DASEN a accepté cette modification contre l'avis des personnels et des parents, alors qu'il s'était engagé en CTSD à suivre l'avis de l'équipe pédagogique !!!

Encore une fois, les modifications interviennent après la saisie des vœux du mouvement, et les collègues ont donc postulé à partir de données inexactes. Le SNUipp.FSU65 a dénoncé depuis le départ la gestion calamiteuse de ce dossier par le DASEN, et continue à le faire. Les droits des personnels ont été traités comme quantité négligeable par celui qui est censé nous protéger et nous représenter. A force d'insistance et de persévérance, l'intersyndicale du 1er degré a obtenu une mesure de réparation du préjudice subi par nos collègues.

**Pour le SNUipp.FSU65, il n'est pas acceptable que des opérations de carte scolaire se déroulent après celles du mouvement, car dans cette configuration, les collègues n'ont pas la pleine connaissance de la nature des postes sur lesquels ils postulent. Leur droit à l'information complète et sincère n'est pas respecté.**

cordialement,  
joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,  
on les aime, *ensemble* on les défend !

